



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

Lors de sa séance ordinaire du 14 septembre dernier, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement n° 2026-07 modifiant trois règlements d'urbanisme, dont le règlement de zonage numéro 04-2004. Ce second projet de règlement contient les dispositions présentées ci-après pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DISPOSITIONS	ZONES CONCERNÉES	ZONES CONTIGÜES
a) Modifier l'article 7.4.10 du règlement de zonage de manière à autoriser, sous certaines conditions et pour les classes d'usages <i>Commerce X, XII, XIII et XIV, Industrie I, II et III, Public III et V, Agriculture I, II, III et IV, Forêt I et Extraction I</i> , l'utilisation de conteneurs, remorques et wagons comme bâtiments complémentaires à des fins d'entreposage.	Toutes les zones du territoire de la municipalité	
b) Modifier et assouplir les dispositions encadrant les structures en toile de type <i>Mégadome</i> destinées à l'entreposage notamment en les autorisant, sous certaines conditions, partout à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, lorsqu'associé à un groupe d'usages <i>Industrie, Public, Récréation, Agriculture, Forêt ou Extraction</i> .	Zones 27 à 34, 36 à 44, 47 à 49; 51 à 56	Toutes les zones <u>à l'exception</u> de : 8, 9, 13, 15 et 18

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chacune des zones d'où provient une demande.

Le plan de zonage permettant d'identifier les zones est disponible au www.mrcmatapedia.qc.ca dans la sous-section *Albertville* de la section *Municipalités* ainsi qu'au bureau municipal.



1058, Principale C.P. 9
Albertville (Québec) G0J 1A0
☐: 418 756-3554 ☐: 418 756-3552
☐: albertville@mrcmatapedia.qc.ca

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard **24 septembre 2026 à 16h00**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Si une disposition visée par le présent avis ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement ainsi que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande sont disponibles au bureau municipal, situé au 1058 rue Principale à Albertville, pour consultation.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 16 SEPTEMBRE 2026

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 16 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 septembre 2026.

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière